

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

PROCES D'ALPHONSE GERVAIS

(suite)

PROVINCE DE QUEBEC,
District de St-Hyacinthe.

Cour du Banc du Roi

(JURIDICTION CRIMINELLE)

PRESENT : L'HONORABLE PAUL G. MARTINEAU J.C.S.

LE ROI,

vs

ALPHONSE GERVAIS,

Accusé de manœuvres corrup-
trices en matière municipale.

REPONSE DE M^{RE} V. E. FONTAINE, SUBSTITUT DU PRO-
CUREUR-GENERAL, A LA MOTION DE M^{RE} N. K.
LAFLAMME POUR CASSER L'INDICTEMENT.

Je répondrai immédiatement à mon savant ami sur la deuxième partie de sa motion relative à 5, 6 et 7 pour en disposer aussi brièvement que possible.

De fait, aux termes de l'article 668 et suivants et des articles 682, 683 et 684 il y a là des formalités à remplir.

La Cour trouvera dans les articles quant aux dispositions, qu'il n'y a pas de forme absolue de requise.

On réfère à la formule 19 dans cet article 682, paragraphe 3.

"3.—Le témoignage de chaque témoin est couché par écrit sous forme de déposition, qui peut être suivant la formule 19 ou au même effet."

Quant au certificat requis par l'article suivant, je trouve au dos du dossier le certificat qui comporte tout ce qu'y est requis. L'objection faite de la part de l'accusé tombe par elle-même.

Je crois que ce certificat et son authenticité donnée par le Magistrat est amplement suffisant pour que la Cour en arrive à la conclusion que l'objection prise par la défense à ce sujet est certainement mal fondée en droit.

Une remarque en passant : il devient évident que la Cour du Banc du Roi ne siège ni en bas ni en haut, mais à un endroit et c'est là qu'elle doit prendre connaissance du dossier remis entre les mains de la Couronne. Et s'il faut en juger par les arguments du savant ami, il a dû parcourir le dossier à partir de la plainte jusqu'au commitment. Je réfère la Cour au procès-verbal d'audience, à l'enquête préliminaire.

La Cour trouvera là tous les renseignements voulus pour démontrer que l'objection prise par la part de l'accusé n'est pas fondée en droit ni en fait, et que toutes les exigences de la loi à ce sujet ont été remplies.

Sur la première objection soulevée par le savant ami au sujet de l'acte d'accusation, à savoir que le fait pour le prévenu d'être échevin de la cité de St-Hyacinthe le mettait dans la position de fidei-commis ou d'administrateur, aux termes du code pénal.

Je soumetts respectueusement que la prétention de la défense n'a aucun fondement en fait et aucun fondement en droit sous l'autorité des articles de la loi citée par le savant ami.

Le sous-paragraphe est très clair, pour nous permettre d'arriver à la conclusion que je mentionne.

"42.—"trustee" ou "fiduciaire" signifie un mandataire auquel est confié quelque charge expresse par acte, par testament ou par titre par écrit, verbalement ou autrement, et comprend l'héritier ou représentant personnel du fiduciaire, toute autre personne à laquelle a été confié l'exécution de cette charge, ainsi qu'un exécuteur testamentaire et administrateur, et un gérant syndic ou liquidateur d'office, ou autre semblable chargé d'affaires sous l'autorité de toute loi relative aux compagnies à fonds social ou à la banqueroute ou à la faillite, et toute personne qui, aux termes de la loi de la Province de Québec, est administrateur fidei-commissaire ; et "trust" ou "fiducie" comprend tout ce qui aux termes de cette loi, constitue administration ou "fidei-commis".

La Corporation de St-Hyacinthe ne peut pas être assimilée à une compagnie à fonds social.

Evidemment, la loi réfère à la loi civile où il s'agit d'administrer des biens et non pas à un échevin d'une cité ou à un conseiller d'une municipalité.

L'administration mentionnée dans le sous-paragraphe 30 de l'article 2 du code pénal ne veut mentionner que les personnes chargées d'administrer les affaires, soit une corporation à fonds social ou les biens d'une succession, ou les biens entre les mains d'une administration comme fiduciaire pour administrer cette fiducie qui lui a été confiée.

Mais l'échevin, ou le conseiller, n'a aucune affaire avec les biens de cette cité ou de cette corporation ; à quelque moment que ce soit, à compter du jour où il a prêté serment d'office, a-t-il entre ses mains les biens de la cité d'une manière quelconque ? Non. Il est là pour décider du bien fondé ou du mal fondé d'une proposition qui vient devant lui, pour décider d'une dépense dans le grand intérêt des contribuables de cette municipalité.

Les fonds de la corporation ne lui sont pas confiés ou si on peut dire que ces fonds lui sont confiés, ils ne lui sont pas confiés de telle façon qu'il puisse de son propre mouvement sans consulter, en disposer comme bon lui semblera.

Il lui faut l'assentiment de tous ceux qui composent le Conseil.

A St-Hyacinthe, il en faut dix, dans les municipalités rurales il en faut sept.

Je ne crois pas que cette prétention de la défense puisse être admise, pour arriver à la conclusion que c'est un fiduciaire et que si on eût voulu faire une mise en accusation ou l'accuser de l'une des choses pour le faire tomber sous le coup de l'article 160, ou bien pour en arriver à la conclusion qu'il fallait, aux termes de l'article 596 préférer l'acte d'accusation mais avec l'autorisation du Procureur-Général de la Province de Québec.

L'administration mentionnée dans ce sous-paragraphe 30 est supposée avoir entre les mains des choses à administrer, et dont il doit rendre compte.

Quels sont les comptes que l'échevin d'une ville ou un conseiller d'une municipalité a à rendre. Il a à rendre compte de sa conduite aux électeurs qui l'ont élu.

Y a-t-il jamais de compte en argent à rendre ? A-t-il tellement les biens de cette corporation municipale entre les mains qu'on puisse dire qu'il aura des comptes généraux à rendre au sujet de son administration. Non.

Si tel est le cas, je ne crois pas qu'on puisse maintenant venir dire que la définition invoquée par mon savant ami doit recevoir son application dans l'espèce.

Je soumetts donc respectueusement que la motion de ce chef n'est certainement pas bien fondée, et qu'il n'y avait pas nécessité, pour le Procureur de la Couronne de demander l'intervention du Procureur-Général pour formuler l'acte d'accusation qui est maintenant devant la Cour.

Nous arrivons au point que je considère le principal dans cette motion, savoir : sur les paragraphes 8, 9, 10 de cette motion.

Si je comprends bien le verbe de cette motion, l'on prétend, de la part du prévenu, qu'il n'y aurait pas d'offense.

Je soumetts qu'il plaise à la Cour qu'à la face de l'acte d'accusation lui-même, il y a l'offense prévue par le Statut.

Il y a plus que l'offense prévue par le Statut même. Il y a le fait pour l'accusé non seulement d'avoir, pendant qu'il était membre du Conseil Municipal, d'avoir accepté de l'argent pour l'adoption d'un règlement par le Conseil-de-Ville de St-Hyacinthe. Il y a plus que cela dans son cas. Il a demandé de l'argent.

L'offense est bien caractérisée et cet acte d'accusation est en tout conforme à ce que relevé par le Magistrat de district lors de l'enquête préliminaire.

PAR LE JUGE.—La demande de l'argent pour un règlement qu'on avait jamais l'intention de faire passer ?

M^{RE} FONTAINE.—Peu importe, il n'est pas substantiel que la personne en question n'ait aucune existence.

L'acte reproché peut exister sans que cette Corporation eût une existence ou non.

Lorsque cette motion mentionne, dans son paragraphe 8, que l'acte d'accusation est basé purement et simplement sur le sous-paragraphe D de l'article 161, ce n'est pas tout à fait exact, ou si nous disons que c'est exact, nous sommes obligés de référer malgré nous, et la Cour devra nécessairement référer, aux alinéas qui précèdent pour pouvoir déterminer si oui ou non il y a offense quand bien même la Compagnie en question n'existerait pas ou n'avait aucune existence dans le moment.

PAR LE JUGE.—Les sous-paragraphes a, b, c, et les autres doivent s'interpréter de la même façon ? Peut-il y avoir une offense ?

M^{RE} FONTAINE.—Qu'arriverait-il, qu'il plaise à la Cour, s'il était établi qu'il n'y aurait pas d'offense, qu'il n'y aurait pas l'offense mentionnée en l'article 161, c'est-à-dire que la preuve de l'offense ne serait pas complètement établie.

Je réfère la Cour aux articles du Code pénal. Nous aurions de la part de l'accusé la tentative de commettre l'infraction.

PAR LE JUGE.—La tentative est un acte qui conduit à une offense et l'acheminement vers une offense ; or, ici, il n'y a pas acheminement. On l'a commis ou non.

M^{RE} FONTAINE.—La question est de savoir si Gervais a vendu son influence, et il l'a vendue pour \$55.00.

Je suppose qu'on n'établira pas qu'il l'a vendue, qu'il a tenté de la vendre dans tous les cas, et la Cour est obligée d'en arriver à cette conclusion.

PAR LE JUGE.—Je pourrais peut-être dire qu'il a commis un acte répréhensible, mais pourrais-je dire qu'il a commis un acte criminel ?

M^{RE} FONTAINE.—La Cour peut arriver à la conclusion que s'il n'a pas complété l'offense le 12 mai, il a tenté du moins, il a commis la tentative de commettre l'acte reproché.

Je réfère la Cour à l'article 72. Nous allons trouver là l'explication voulue pour tirer nos conclusions.

"72.—Quiconque, dans l'intention de commettre une infraction, fait ou s'abstient de faire quelque chose afin d'arriver à son but, est coupable de tentative de l'infraction projetée qu'il fût possible ou non, dans les circonstances, de la consommation." 2.—La question de savoir si un acte accompli ou omis dans l'intention de commettre une infraction est ou n'est pas seulement une préparation pour commettre cette infraction, ou est ou n'est pas lointain pour constituer une tentative de la commettre, est une question de droit.

Mon ami dit qu'il n'y a pas d'offense possible parce que la Compagnie "National Box & Packing Co Limited n'avait pas d'existence, c'est parce qu'il a plu à quatre individus de conspirer pour tâcher de faire tomber l'accusé.

L'offense n'est pas possible.

Qu'il fut possible ou non, dit la loi, de la consommer, nous n'avons pas le droit de nous en occuper.

PAR LE JUGE.—Est-ce que les deux cas sont semblables ? On prend un fusil, on croit qu'il est chargé et on tire. En tirant on ne peut pas tuer, mais on a tenté de tuer bien qu'il ne fut pas possible de tuer. Mais, quand du commencement à la fin c'est une simulation, peut-il y avoir une offense ?

M^{RE} FONTAINE.—Oui.

LE JUGE.—Prenez le cas suivant : Voici une personne qui se fait donner \$5.00 pour voter. Elle n'est pas sur la liste des électeurs, elle ne peut pas voter. Cet homme-là peut-il être poursuivi pour corruption ?

M^{RE} FONTAINE.—Peut-être pas pour corruption, il sera certainement possible d'une peine quelconque, de même que Gervais a tenté de commettre une infraction lorsqu'il a demandé qu'on lui donnât \$50.00.

LE JUGE.—Ceux qui ont tenté Gervais ont-ils commis une offense ? M^{RE} LAFLAMME.—Il n'y a pas d'acheteur et pas de vendu. M^{RE} FONTAINE.—Le vendu était Gervais et il y avait des acheteurs, ce sont les quatre individus dont le nom apparaît au dos de l'acte.

Pour le moment, je dois l'ignorer. Si on veut que le procès des quatre individus qui auraient conspiré, qu'on le fasse, et là nous discuterons s'ils ont commis une offense.

S'il n'a pas consommé l'offense, il a tenté de la commettre, de commettre une infraction.

Qu'il fut possible ou non de la commettre, c'est la position juridique des parties.

Il ne s'agit pas dans le moment de discuter s'il était de l'intérêt public de faire ce qui a été fait dans le cas de Gervais.

Il s'agit de savoir purement et simplement si Gervais a commis l'offense ou a tenté de la commettre.

Avec l'acte d'accusation et d'accord avec le commitment avec ce que le Juge a trouvé à l'enquête préliminaire, je crois que cet acte d'accusation doit demeurer intact et ne peut pas être attaqué, qu'on ne peut pas demander sa cassation en disant qu'il n'y a pas eu d'offense, parce que la Compagnie en question n'exista pas.

On dit de la part de Gervais, ces gens-là ont commis une offense, donc je suis libre et je devrais être déchargé, je n'ai pas commis d'offense, je n'ai pas pu même tenter d'en commettre, et cela lorsqu'il est établi qu'il a demandé, accepté et consenti d'accepter \$50.00 pour l'adoption d'un règlement.

Cette motion "to quash" doit être renvoyée.

LE JUGE.—Quelles sont les voies de recours contre les jugements que je puis rendre ?

M^{RE} LAFLAMME.—Si un indictement est cassé sur une question de juridiction ou de forme, il y a lieu, pour la poursuite, de recommencer si elle le désire.

Si un indictement est cassé parce qu'à sa face même ou au dossier on ne dénonce pas une offense criminelle punissable en loi, on peut recommencer, mais autrement.

LE JUGE.—Ne croyez-vous pas que dans un cas de même, il vaut mieux que le procès ait lieu, et de réserver la cause ?

C'est la première fois que la question se présente dans le pays.

Si ce système odieux d'aller tenter les gens se continue à quoi me servirait-il, moi, simple juge et pauvre juge de campagne, de décider une question aussi importante que celle-là, alors que la Cour d'Appel...

M^{RE} LAFLAMME.—J'ai eu l'honneur de vous voir en ville souvent, Votre Seigneurie, et même dans les deux villes.

Je crois, sans anticiper l'opinion de la Cour, que si, sur la question que j'ai soulevée en dernier lieu, l'indictement était cassé, j'ai l'instinct que la Couronne, consultant le Procureur-Général, n'irait pas en Cour d'Appel.

PAR LE JUGE.—Si elle va en Cour d'Appel sur mon jugement, mes scrupules disparaîtraient.

M^{RE} LAFLAMME.—Je ne crois pas qu'il y aurait lieu, pour la Couronne, d'aller en Cour d'Appel, parce qu'en y allant il faudrait qu'elle y aille en vertu de l'article 1014.

Qu'est-ce qu'il dit cet article 1014.

Cela serait une question de droit.

"1014.—Aucune procédure en erreur ne peut être instituée dans aucune cause criminelle.

2. La Cour devant laquelle un accusé subit son procès peut, soit durant le procès, soit après, réserver toute question de droit, soulevée pendant le procès, ou lors de toute procédure antérieure ou incidente au procès, ou soulevée sur l'instruction du Juge, pour l'opinion de la Cour d'Appel, de la manière ci-après prévue,

3. Le poursuivant et l'accusé peuvent, durant le procès, soit verbalement, soit par écrit, demander à la Cour de réserver toute question, ainsi qu'il est dit plus haut, et la Cour, si elle refuse de la conserver doit, néanmoins, prendre note de l'objection.

4. Après qu'une question a été réservée, le procès se continue comme dans les autres cas.

4. S'il se termine par une condamnation, la Cour peut surseoir à l'exécution de la sentence, ou remettre jusqu'à ce que la question réservée ait été décidée, et elle peut renvoyer le condamné en prison ou l'admettre à caution, avec une ou deux cautions jugées suffisantes, pour telles sommes qu'elle juge à propos, à l'effet qu'il se rendra à telle époque que peut prescrire la Cour.

6. Si la question est réservée, il est fait un exposé de la cause, pour l'opinion de la Cour d'Appel.

PAR LE JUGE.—N'est-ce pas la procédure la plus sage, dans un cas important comme cela ? Ne vaut-il pas mieux réserver la question pour la Cour d'Appel.

M^{RE} LAFLAMME.—M. Gervais notre client, me dit mon savant ami, n'est pas riche. Je puis lui dire de suite que si cette question-là se présente devant cette Cour ou ailleurs, ça ne coûtera pas cher à M. Gervais.

Ca va vous donner l'occasion de dire ce que nous pensons de ces méthodes-là, et ce sera notre récompense.

J'allais vous dire une autre raison. C'est que Gervais, Votre Seigneurie, a bien le droit de dire qu'il n'est pas obligé de servir de matière première pour établir une jurisprudence nouvelle.

PAR LE JUGE.—Je n'ai pas à considérer les intérêts de la Couronne ou de la défense, mais les intérêts de la justice, et je vous demande si une question aussi nouvelle et importante ne doit pas être décidée par la Cour d'Appel s'il y a lieu de la faire décider après le procès.

M^{RE} LAFLAMME.—Pour que cette question arrive à la Cour d'Appel, il faudrait que Votre Seigneurie renvoie la motion, et que sur ce renvoi je vous demande de noter ce point de droit, et ensuite vous demander d'en réserver la décision pour la Cour d'Appel. Prenons le cas le plus favorable.

PAR LE JUGE.—Je ne sais pas si sans rendre jugement, je ne puis pas réserver la question de droit.

M^{RE} LAFLAMME.—Il me semble que vous pouvez difficilement suspendre votre jugement sur la question de savoir si l'indictement dénonce une offense ou non. Pour ces motions-là, généralement, la méthode suivie, c'est que pour qu'elles arrivent à la Cour d'Appel, il faut d'abord qu'elles aient été renvoyées.

(Suite au prochain numéro)

LES DESTRUCTEURS

Glenister et Dextry, propriétaires du "Midas", la plus riche mine de l'Alaska, après s'être réjouis de leur bonne fortune, laissent Nôme pour aller passer l'hiver aux Etats-Unis. Mais avant de partir, Glenister en vient à un engagement avec Cherry Malotte, une danseuse qui lui est tout-à-fait sympathique. Le printemps suivant, alors qu'ils ne sont pas encore revenus dans l'Alaska, un complot naît à Washington D.C. Ce complot a pour but de faire interpréter les lois concernant les terres d'Alaska de manière à frustrer les riches mineurs de leurs propriétés. Pour en venir à ce résultat, un juge corrompu est choisi, avec ordres d'obéir en tout à Alex McNamara, l'âme de la conspiration.

Le juge est envoyé à Nôme, mais la veille de son départ, il tombe malade et se trouve forcé de confier d'importants documents à sa nièce, Hélène Chester, qui devient par là, l'agent innocent du complot. Hélène part, mais pendant le voyage, la picotte se déclare sur le vaisseau et elle est menacée d'être mise en quarantaine. Elle se sauve, aidée par Glenister et Dextry. Les deux hommes ignorent la nature du message d'Hélène et galamment la défendent contre ceux qui la poursuivent; ils l'embarquent ensuite sur leur propre vaisseau et la protègent jusqu'à leur arrivée à Nôme.

Le Juge Stillman et McNamara arrivent à Nôme, et, avec l'aide de la perfide maison de Struve, commencent leurs intrigues. Les nouveaux arrivés prennent bientôt le contrôle de toutes les mines, celle du Midas comprise et Glenister, à cause de son amour pour Hélène, empêche les mineurs de faire un mauvais parti au juge Stillman. Même il obtient d'eux qu'ils laissent la loi suivre son cours. Cherry Malotte, la belle danseuse de retour de Dawson découvre l'amour de Glenister pour Hélène et décide de le combattre. Elle est aidée par Broncho Kid, un joueur et un vaurien, qui a reconnu sa propre sœur qu'il n'a pas vue depuis son enfance, dans Hélène Chester et qui se méprend sur les intentions de Glenister vis-à-vis Hélène. Glenister et Dextry, s'apercevant qu'ils ne pourront rien obtenir de la Cour de Nôme, décident d'envoyer leur avocat, Bill Wheaton, à San Francisco pour en appeler à la Cour Fédérale. Afin d'obtenir de l'argent dans ce but, ils s'arrangent pour voler la production de leur propre mine, ce qu'ils parviennent à faire, mais ils doivent à Hélène de n'être pas capturés.

Wheaton revient de San Francisco, avec un écrit de la Cour Fédérale, que Stillman refuse de reconnaître, exposant ainsi la nature de la conspiration. Furieux, McNamara tente de transporter en lieu sûr la poudre d'or trouvée dans le "Midas" et les autres mines, mais Glenister et ses amis assiègent la banque, et ce n'est que l'arrivée des troupes qui l'empêche de s'emparer de cet or.

Pendant ce temps, Glenister est convaincu qu'Hélène est complice des conspirateurs et qu'elle a l'intention d'épouser McNamara. Dans un moment désespéré, il passe la nuit dans une maison de jeu, jouant le "faro". Cherry avertit Glenister que ceux qui jouent avec lui se sont entendus pour le voler.

Plus tard, Cherry protège Hélène contre un mineur ivre, et, apprenant son identité, lui laisse entendre ce qu'il en est de la situation de son oncle. Réalisant tout le mal qu'elle a contribué à faire, elle décide de le réparer. Aidé par Cherry Malotte, Glenister s'enfuit, convoque ses amis et décide d'en finir avec la spoliation des mines, en les détruisant à l'aide de la dynamite.

Entourée de mystère, Hélène va trouver Struve, le complice de McNamara, qui offre de lui livrer la vérité, si elle consent à l'accompagner cette nuit-là, dans une maison tout à fait éloignée, pour y souper avec lui.

Les mineurs font sauter le "Midas" et mettent leurs ennemis en fuite, quand Glenister a vent du danger d'Hélène et part aussitôt à son secours. Il arrive juste pour trouver Struve grièvement blessé et apprendre qu'Hélène est partie avec Broncho Kid. Indifférent à tout, sauf la sûreté d'Hélène, Glenister arrive à la ville où il rencontre McNamara, à l'office de Struve. Les deux hommes en viennent aux mains, et Glenister triomphe de son adversaire.

Wheaton arrive, fait arrêter les conspirateurs, d'après les instructions de la Cour Fédérale, et Hélène produit les preuves de culpabilité qu'elle a obtenues de Struve.

Justice a lieu et Hélène confesse son amour pour l'homme qu'elle a si misérablement aidé.

Telle est l'histoire qui a été mise en vues animées de la plus belle facture et qui seront données vendredi et samedi de cette semaine au Théâtre Corona.

Ce superbe photodrame est en 9 rouleaux et a été représenté pendant 13 semaines consécutives dans le plus grand théâtre de Montréal.

Ne manquez pas de le voir.

PROGRAMME

de la grande matinée donnée par les enfants au profit du Patronage de St-Vincent de Paul, jeudi, 10 août, 1916.

Lever du rideau, 2 hrs. P.M.

10.—Duo de piano, "La Chasse des Uhlands." Mlles Cécile Bourbeau, Gabrielle Chabot.

20.—Saynète comique, "J'ai du bon tabac". Personnages: Nicole, Mlle Thérèse Allaire; Eva, Mlle Germaine Amyot; Luce, Mlle Françoise Proulx.

30.—Morceau de piano, "Sunlight". Mlle Pauline Pothier, (agée de 7 ans).

40.—Déclamation: "Les roses de Nazareth"; Mlle Albertine Dubrue, (agée de 9 ans).

50.—Berceuse de Poupée, par un groupe de fillettes.

60.—Duo de piano, "La Chasse aux Gazelles, Mlles Lucienne Langevin, Rita Gaucher.

70.—"Un duel au tableau noir." Personnages: Paul, Maurice Bernier; Georges, Henri Choquette.

80.—Déclamation, Mlle Antonia Letieq.

90.—Opérette, "Ses trois Servantes". Personnages: Mde Carthenbroche, Mlle Rachel Changnon; Gervaise (cuisinière) Mlle Jeanne Reeves, Louise, (amie de Gervaise) Mlle Gabrielle Chabot; Françoise, (amie de Gervaise), Mlle Rita Phaneuf; Marie, (amie de Gervaise), Mlle Jeanne Changnon.

100.—Duo de piano, Marche Militaire, Mlles Rita Phaneuf, Blanche-Adah Lemaire.

110.—Vues très comiques pour enfants.

Accompagnatrice Mlle Aline Duhamel.

Admission 10 cents.

Mort de M. W. D. Dufresne

—C'est avec regret que nous avons appris la mort de l'un de nos plus estimables concitoyens, M. W. D. Dufresne, marchand-tailleur, décédé samedi dernier, à l'âge de 54 ans après quelques mois de maladie. Le caractère affable de celui qui vient de disparaître lui avait conquis l'estime et la confiance publique. Pendant les trente années qu'il exerça son métier au milieu de nous, il se créa une nombreuse clientèle et aussi les personnes qui furent attachées à son service l'estimèrent à plus d'un titre parce qu'il les traitait avec beaucoup d'aménité. Il laisse après lui, un frère, Omer, propriétaire de l'hôtel Windsor, et une sœur, Louise-Ema, épouse de M. U. Huot, tailleur en notre ville.

Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale mardi matin à 8 heures.

Journal de l'Université des Annales

Il faut lire dans le nouveau fascicule du Journal de l'Université des Annales, les substantielles et brillantes conférences de Maurice Donnay, (Impressions, choses vues) et d'Edouard Herriot (Agir!) réunies sous la rubrique suggestive des "Grandes Leçons de la Guerre"; l'étude, pittoresquement documentée, de Nozière sur l'"activité de la ville de Lyon"; les Entretiens pratiques de chirurgie du docteur Baudet; un récit d'une poignante sensibilité, de Mme Gaston Weil; de curieux souvenirs historiques d'Ernest Daudet, sur la disgrâce de Bismarck, etc.

Le numéro 60 centimes.

On s'abonne, 51, rue St-Georges à Paris. Un an, 10 francs; si mois, 5 fr. 50.

Chemin de Fer PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS \$12 WINNIPEG

Plus 1/2 c. par mille au-delà

EXCURSIONS LES 15 ET 29 AOUT, 1916

De toutes les stations dans la province de Québec, aussi des stations dans la province d'Ontario—Brockville, Smith Falls, North Bay et à l'Est
 PRIX DU RETOUR: 1/2 c. PAR MILLE, jusqu'à Winnipeg, plus \$18, jusqu'au point de départ.

PAS DE CHANGEMENT DE CHARS ENTRE L'EST ET L'OUEST SUR LE C.P.R.

Pour informations, s'adresser à l'agent du Pacifique Canadien

R. E. CODERRE, 125 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P.Q.

PROVINCE DE QUEBEC District de St-Hyacinthe. In re: Succession A. L. Tourchet, AVIS PUBLIC

Lundi, le quatorze août courant 1916, à huit heures de l'après-midi, à la résidence de M. O. L. Tourchet, 301 rue Girouard, à la demande de Leon Tourchet, Philomène Tourchet épouse d'Horace Berthiaume, Léontine et Anna Tourchet, et en présence de Léon Tourchet, en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs de feu A. L. Tourchet et de M. O. D. Dallaire le subrogé tuteur des dits mineurs, seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets de ménage dépendant de la succession du dit feu A. L. Tourchet. Pour les conditions s'adresser au sous-juge.

St-Hyacinthe, le 3 août 1916.
 RENE MORIN,
 Notaire.

PROVINCE OF QUEBEC, District of St-Hyacinthe. In the matter of Estate A. L. Tourchet, PUBLIC NOTICE

On Monday, the fourteenth of August, instant 1916, at eight o'clock in the afternoon, at the residence of M. O. L. Tourchet No. 301 Girouard street, at the request of Leon Tourchet, Philomène Tourchet wife of Horace Berthiaume, Léontine and Anna Tourchet, and in the presence of the said Leon Tourchet in his capacity of tutor to the minor children of the late A. L. Tourchet and of M. O. E. Dallaire, subrogate tutor to the said minors, will be sold by auction to the last and highest bidder, all the furniture and other household effects belonging to the said estate. For conditions apply to the undersigned.

St-Hyacinthe, 3rd August 1916.
 RENE MORIN,
 Notary.

1308—1f.

BON SANG RICHE SIGNIFIE BONNE SANTE

Un peu plus de sang riche et rouge et tous les malaises disparaîtront.

Le manque de sang suffisamment riche et rouge n'amène pas seulement un teint pâle. Il crée un état beaucoup plus sérieux. Les personnes qui n'ont pas assez de sang sont fatiguées, languissantes, épuisées, et ne peuvent pas jouir de la vie. Leur nourriture ne les nourrit pas; elles souffrent d'indigestion, de palpitation de cœur, de mal de tête, mal de dos et presque toujours de nervosité. Si cette anémie est trop longtemps négligée il s'ensuivra sûrement un dénouement fatal. Un peu plus de sang riche et rouge guérira tous ces malaises, donnera une nouvelle santé, une nouvelle vitalité et rendra la vie agréable. Pour obtenir plus de sang riche et rouge il faut avoir recours aux Pilules Roses du Dr. Williams. Aucun autre remède n'augmente et n'enrichit le sang aussi rapidement et aussi sûrement. Ce n'est pas là une vaine prétention. Les Pilules Roses du Dr. Williams ont produit ce résultat mainte et mainte fois et c'est pour cela que des milliers de personnes ont toujours un bon mot à dire en faveur de ce remède, Mlle Gertrude Haffner de Kingston, Ont., dit: "Il y a environ deux ans je souffrais beaucoup de l'anémie, à tel point que je dus abandonner ma position. Je devins si faible que je pouvais à peine marcher sans aide. Je n'avais plus ni ambition, ni couleurs, ni appétit et j'étais constamment affligée de maux de tête et d'étourdissements. Je prenais le remède du médecin mais il ne me faisait aucun bien. Un jour une amie me demanda si j'avais essayé les Pilules Roses du Dr. Williams. Bien que mon état ait produit en moi un grand découragement, je commençai à prendre de ces pilules, et grâce à ce bon conseil d'amie, après avoir pris quelques boîtes je me sentis beaucoup mieux. Leur emploi continu m'a permis d'engraisser, mes couleurs me sont revenues et je prends graduellement des forces. Je paraissais si bien que les gens me demandaient ce que je prenais, et je leur répondais sans hésitation que je devais mon retour à la santé aux Pilules Roses du Dr. Williams. Je suis si contente de ce que ce remède a fait pour moi que je ferai tout en mon possible pour en répandre l'usage."

On peut se procurer ces pilules chez n'importe quel marchand de remèdes ou par la poste à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50, de la Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. (1396)

APPAREILS ELECTRIQUES

CANADIAN BEAUTY



Nous vous offrons aujourd'hui un gril-rotissoire. Peut servir pour rôtir, bouillir, frire ou griller.

Cet appareil vous est indispensable; d'un fini des plus artistiques, très propre et d'une grande économie, il vous rendra mille services.

GARANTI POUR 5 ANS. — DEMANDEZ NOS PRIX.

LA CIE DE GAZ, ELECTRICITE ET POUVOIR, - ST-HYACINTHE.

ON DEMANDE

On demande six commis temporaires dans un magasin.

S'adresser à
 B. F. BARNABY & CIE.
 1399—1f.

Soudeur autogène

M. Blondin annonce au public qu'il a actuellement un soudeur autogène faisant les réparations et soudures de toute pièce brisée tels que morceaux d'automobile, machines agricoles, cuivre, fonte, aluminium, etc., ouvrage garanti.

S'adresser à M. Girouard chez A. Blondin & Cie.
 1373—5fs.

ON DEMANDE

100 employés, femmes, filles et garçons.

Des Rouleuses, Buncheuses et Ecoteuses.

Bon salaire, ouvrage permanent.

S'adresser à
 L. O. GROTHE, Ltd.
 1381—jno.

A l'Exposition Provinciale de Québec

Le premier souci de la Commission de l'Exposition Provinciale de Québec c'est d'encourager les cultivateurs pour leur faire aimer davantage leur belle profession et les attacher au sol ancestral par les liens les plus intimes. La Commission prodigue cet encouragement de plusieurs façons. D'abord en accordant à la classe agricole des prix dont la valeur n'est surpassée par ceux d'aucune institution du genre, en proportion de sa période d'existence; on n'a qu'à feuilleter la Liste de Prix pour s'en convaincre.

Puis c'est la célébration annuelle des succès des Lauréats du Mérite Agricole qui fait apprécier aux cultivateurs la valeur des mérites qu'ils acquièrent en faisant preuve d'esprit de progrès et d'initiative dans la culture de leurs terres.

Une autre manifestation de l'intérêt porté par la Commission à la classe agricole c'est la réduction des taux de passage sur tous les chemins de fer pour leur permettre d'aller à l'Exposition jouir des avantages qui leur sont offerts. Toutes les compagnies de chemins de fer ont consenti à réduire considérablement leurs prix en faveur des cultivateurs.

Un autre avantage, qui n'est certes pas le moindre, offert par la Commission aux cultivateurs c'est la réduction considérable du prix des billets d'entrée à l'Exposition pour ceux qui en achèteront des séries avant le 20 août prochain. C'est très avantageux pour les familles nombreuses, par exemple, de pouvoir se procurer à prix très réduits ces séries de billets.

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
 Spécialiste pour Dentiers.
 111, rue St-Jacques, St-Hyacinthe, P.Q.

GRAND CHOIX DE
 Tapis, Prêlarts, Portières
 et Rideaux
 Chez
EUG. L. DESAUTELS
 222-226 Cascades, St-Hyacinthe

A. Cadorette
 Commerçant de Bois et Charbon.
 Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Luckawana, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravois d'amiante, etc., etc.
 Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.
 RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal
 1272—jno Tél. Bell 264

ALBERT BORDUAS
 Garage et charretier d'automobiles
 6 voitures à louer: un camion, 2 sept places, 3 cinq places.
 Ouvert jour et nuit, au service des voyageurs, aux gares de chemins de fer.
 Prix: 10 ets à 35 ets du mille.
 Chauffeurs licenciés à l'heure ou à la journée.
 Huile et Gazoline à vendre.
 35 CONCORDE TEL. 142
 1336—3 nov.

Téléphone 423 Rue Girouard
Dr A. BEDARD
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.
 Spécialité: — Ouvrages en Or, Ponts Couronnes.
 SAINT-HYACINTHE

AVIS
 Il me fait plaisir d'informer le public de St-Hyacinthe que je viens d'ouvrir un clos de bois et charbon en face la gare du Grand Tronc.
 Je tiendrai toutes sortes de charbon que le public de St-Hyacinthe peut avoir besoin au plus bas prix du marché. Votre commande est sollicitée.
 L. A. DENIS,
 En face de la gare du G. T. R.
 994 -1a Tél. 368

AVIS AUX CONSTRUCTEURS
 Messieurs A. Blondin & Cie annoncent au public qu'ils sont en mesure de vendre le tuyau de grès de 1ère qualité, de 4 et 6 pcs, à 20 et 33 cts. la longueur de 2 1/2 et 3 pds.
 Ils ont aussi un gros assortiment de Rockwall et de Plâtre de Paris à très bon marché.
 A. BLONDIN & CIE
 1377—7,14,21,28,4,11.

Servante demandée
 On demande une servante sachant faire la cuisine et capable de faire l'ouvrage général de la maison.
 S'adresser à
 T. D. BOUCHARD,
 Au "Clairon"

Docteur J. E. A. Collette
 MÉDECIN-CHIRURGIEN
 BUREAUX:
 Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
 185 rue Girouard, St-Hyacinthe.

AR-NA

DEMANDEZ TOUJOURS

LES CIGARETTES

AR-NA

EN VENTE PARTOUT

ET PARTICULIEREMENT CHEZ

E. BOUCHARD,

Agent pour la ville

SALLE DE QUILLES ET POOL DES PLUS MODERNES

213 RUE CASCADES,

ST-HYACINTHE, QUE.

AR-NA



A LA SORTIE DU COUVENT

La jeune fille graduée avec honneur remporte diplômes, prix et médailles—bien souvent aussi, hélas! elle emporte les germes d'une Chlorose dont les conséquences déplorablement difficiles à combattre.

Cette jeune fille, en pleine voie de croissance, après avoir donné des preuves d'une intelligence ouverte, d'un esprit alerte, a été poussée à des études destinées à développer et à perfectionner ces brillants dons naturels. Au couvent, on lui a enseigné à la fois tous les arts et toutes les sciences.

Et aujourd'hui, épuisée par le surmenage intellectuel et la sédentarité, voyez comme elle est pâle et décolorée, voyez ses mains, ses lèvres, ses genoux, on dirait qu'elle n'a plus de sang. Voyez la large cercle de bistre qui entoure ses yeux. Voyez cette mine languoureuse, elle a l'air de se mouvoir avec peine, et toute son attitude trahit comme une immense lassitude insurmontable.

Plus tard, une dyspepsie précoce viendra exercer son action nocive sur cet organisme débilité; des maux de tête, des migraines, des névralgies, des douleurs rhumatismales lui feront réaliser l'appel douloureux des nerfs implorant un sang plus généreux.

Les éléments vivifiants de ce sang riche, généreux et vermeil, elle les puisera dans le

Vin St-Michel

Le plus exquis des vins toniques—le plus puissant des reconstituants.

Sous son action bienfaisante, les fonctions se régulariseront, les symptômes de la Chlorose, de l'Anémie et de la Neurasthénie disparaîtront comme par enchantement.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468 rue St-Paul Ouest, Montréal. EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les Etats-Unis).

FAGUET

Ce pauvre Faguet, qui vient de mourir, c'était une tête bien faite, une tête fine et forte, et qui a goûté jusqu'aux délices le malin plaisir de comprendre. Il avait une intelligence avide et voluptueuse; il avait la passion des idées. Il aimait toutes les idées. Comme les idées sont jalouses et ne demeureraient point ensemble dans un esprit sans se quereller, il aimait aussi leurs querelles. Et il se mêlait à leurs querelles, cajolant les unes, morigénant les autres. Celles qu'il n'approuvait pas, on ne peut dire qu'il les détestait; et il se gardait de les éconduire: il s'amusait à les houspiller. Ce fut son bonheur d'avoir affaire sans cesse à elles toutes, ce fut son triomphe de maintenir l'ordre, et un bel ordre, parmi ces favorites inégales. Son esprit ressemblait un peu à la cour du fier Assuérus, après la disgrâce de l'altière Vasthi et lorsque les "objets" les plus attrayants viennent de toutes les provinces briguer le sceptre offert à la beauté. Seulement, s'il choisit la jeune Esther, il ne chasse pas tout de go ses rivales: il les soumet au service de la reine. Puis, les intrigues du palais le divertissent.

Il n'habitait pas un palais; mais, dans la rue Monge un petit appartement, très haut perché, plein de livres. Au milieu de ses livres, il s'était ménagé l'espace d'une table et d'un fauteuil. Là, modestement accoutré, coiffé d'un fez, il passait les heures de sa vie confinée, ardente, à lire et à écrire. Il ne sortait pas beaucoup. Il sortait pour aller au café; à l'heure des amis et du mazagan, pour aller à la Sorbonne, pour aller à l'Académie. Voici quelques années, il tomba; et il se blessa les genoux, de telle sorte que durant longtemps, il ne put marcher. On le portait à

son fauteuil et il ne bougeait plus de son travail. Erreur, de le plaindre! Jules Lemaitre m'a montré une lettre de lui, plus content que jamais: "Je suis gai comme un vieux pinson: j'écris du matin au soir!"

Il a publié des dizaines de volumes, des articles dans tous les journaux et toutes les revues. J'ai vu un premier Paris de Faguet dans un journal intitulé, je m'en souviens, *le Billard*; et, fort à propos, il traitait du jeu de billard. Un instant, les revues qu'il y avait ici-bas ne lui suffirent plus; et il fonda une revue, pour lui, *la Revue latine*, où c'est à peine si l'une ou deux chroniques, parfois, n'étaient pas de lui. Je ne prétends pas que tous ses volumes par dizaines; tous ses articles par centaines soient de la même qualité. Mais il laisse plusieurs chefs-d'œuvre; et aucune de ses pages n'est indifférente ou ennuyeuse: car il est dans toutes ses pages avec son entrain, sa vivacité, sa pétulance. Nul homme n'a été moins morose. Il était d'usage et de coutume, un solitaire; et il n'avait pas du tout l'air que donne la solitude. C'est qu'il n'était, en réalité, jamais seul, mais avec Diderot, Voltaire, Lamennais, avec tous les penseurs de toutes les époques. Il ne les croyait pas morts; il savait qu'ils n'étaient pas morts, les ayant près de lui, causant avec eux et discutant avec eux. Vous l'abordiez; il changeait d'interlocuteur et il avait la politesse de ne pas vous montrer qu'il perdait au change: peut-être avait-il la grâce de ne pas s'en apercevoir. C'était la récompense de sa bonté. Naturelle bonté, à laquelle il ne songeait pas, étant sur le côté. Il avait une ingénuité de l'âme, un peu analogue à celle d'un LaFontaine, et qui valait à son esprit toute liberté. Par l'esprit, il était un peu analogue à

Diderot, mais à un Diderot qui ne se croit pas tout permis, à un Diderot mieux informé, mieux élevé, docile et fidèle aux disciplines universitaires. Ce n'est plus Diderot? C'est encore lui, par la ferveur, l'invention rapide et abondante et par cette alacrité que ne gênaient ni son érudition ni sa volonté de prudence.

Il s'est défini lui-même, dans son Histoire de notre littérature: "Emile Faguet, dit-il, fut surtout un critique universitaire..." C'est la vérité. Mais il ne faut pas que ce mot "d'universitaire" attriste le portrait ou l'image. Il était professeur dans ses livres, dans ses chroniques; il tâchait d'enseigner, de persuader: il le faisait avec une fougue drôle et que les savants n'ont pas souvent. Son originalité, ce fut d'être un savant que sa science n'accablait pas, mais excite au contraire. "Très classique, dit de Faguet: "Très classique, il a donné sur les quatre grands siècles littéraires de la France quatre volumes très nourris, très francs, très probes..." Il faudrait ajouter: très joyeux. C'est merveille d'y voir l'auteur si preste dans la double occupation de peindre ses modèles et de les admirer ou de les blâmer; de le voir débattre avec eux les sentiments et les idées qu'ils ont répandus par le monde; enfin de le voir ressusciter les grands maîtres de la pensée française et puis les prendre à partie. Il les juge; et il leur demande raison de ce qu'ils ont fait, de l'influence qu'ils ont eue: il en tarabuste plus d'un. Poignant débat, quand il s'agit de la pensée française, qui eut ses maîtres de sagesse et eut ses maîtres de folie.

Il continue, parlant de soi: "On lui reconnaît une faculté assez notable d'analyser les idées générales et les tendances générales d'un auteur et de les systématiser ensuite avec vigueur et clarté..." Ce fut, en effet, son talent, peut-être son génie. Qu'on relise, dans *le Dix-huitième siècle*, son Buffon. Dans le même volume, le chapitre de Chénier ne vaut pas le chapitre de Buffon, ne vaut guère; et, par hasard, un vers y est cité inexactement: le vers est faux l'un des plus jolis vers de Chénier. La poésie, je ne dis pas qu'il fut insensible; mais elle ne lui était pas un enchantement et une alarme particulière. Il la comprenait: ce n'est point assez; et, en quelque façon, ce n'est rien. Il lui fallait, pour l'émouvoir, les idées. Et, aussitôt, quel émoi! Dans les tomes de Buffon, ce sont les idées qu'il cherche. Et il les trouve; il les appelle et il les tient; il joue avec elles. Il les réunit, les groupe; il les habille à sa fantaisie; il a pour elles de la coquetterie. Il les habille; mais il a soin de ne pas les déguiser. Il dispose tout l'arrangement de leur réunion. L'arrangement des idées, c'est la logique et la dialectique. Il fut un grand logicien, dialecticien très subtil: aventureux, de temps en temps, vers la fin de sa vie.

Nulle passion n'est sans péril; la passion des idées est plus périlleuse que les autres. Il y a un moment où l'on a un peu de peine à distinguer Socrate des sophistes. Je crois que, dans les derniers ouvrages de Faguet, on découvrirait plus d'un sophisme, par endroits. Non pas dans la belle partie de son œuvre, si saine et si forte. Il avait une ingéniosité qui l'eût conduit à quelques erreurs. Mais il avait une droite raison qui, presque toujours, lui montrait le bon chemin. Cette droite raison, il la tenait, plus encore que de sa nature assez chimérique, assez capricieuse, de son éducation classique et enfin de ces guides ou pères

de la France, les écrivains qui ont formé l'intelligence de la France, et dont il a été le serviteur pieux et utile: car il a, plus activement que personne, contribué à leur culte et à leur vivante durée.

—L'Echo de Paris.
ANDRÉ BEAUNIER.

MONTREAL, LIBRAIRIE GRANGER ET LIBRAIRIE NOTRE-DAME.

QUEBEC, LIBRAIRIE GARNEAU

LE T. R. P. LE FLOCH
Supérieur du Séminaire français de Rome.

Les Elites sociales et le Sacerdoce
Brochure in-8 - 1 franc

La pénurie des prêtres est l'un des problèmes les plus angoissants de notre époque. C'est le grand péril de l'Eglise de France, comme d'autres peuples catholiques.

La guerre actuelle, par le nombre et la qualité de ses victimes, par les divers obstacles qu'elle dresse sur le chemin des vocations rendra plus difficile encore la multiplication des membres du clergé.

Personne ne pouvait toucher à ce grave sujet avec plus d'autorité que le T. R. P. Le Floch, supérieur du Séminaire français de Rome. L'éminent supérieur, éminent consultant des SS. Congrégations romaines, a observé en bonne place les causes de la raréfaction des vocations ecclésiastiques, calculant les funestes conséquences qui en découlent pour l'Eglise et pour le clergé. Mais il ne s'arrête pas à constater le mal. Il invite à combattre les causes et les conséquences de cette plaie sociale par la participation généreuse de toutes les classes de la société à l'honneur du sacerdoce. Cette étude, d'une lecture instructive et attrayante, a pour but spécial de rappeler que les élites sociales doivent aussi à l'Eglise l'impôt du sang.

Ces pages à la fois rapides et substantielles, claires et vigoureuses, sont d'un écrivain de première marque d'un esprit qui a longuement médité les besoins de l'Eglise en notre siècle.

On connaît l'objet et le but de cette publication, qu'il est si désirable de voir se répandre, par des extraits de l'Avant-Propos et de la très remarquable Lettre de S. Em. le cardinal Billot, placée en frontispice de l'ouvrage.

"Quand refleurira la paix, se demande l'auteur, verra-t-on tous les Français assagis par l'épreuve, grandis par les leçons reçues, oublieux des disputes politiques et des discords sociaux, tous confondus dans le doux bercail du patriotisme et de la foi? Il serait illustre d'attendre un pareil triomphe. Mais le rôle du clergé, facilité par les circonstances, peut et doit devenir un rôle de premier ordre en vue des restaurations nécessaires. En conséquence, il est indispensable que ses cadres soient réorganisés et remplis au plus vite. Pour cela, la patrie devra restituer à l'Eglise le sang deux fois sacré de ses prêtres, et il est urgent que le sanctuaire soit repeuplé par le concours de toutes les classes de la société, y compris celles qui en avaient déserté le chemin. Les grands et les humbles, les riches et les pauvres doivent à l'Eglise l'impôt du sang, comme ils le doivent à la patrie. Il est urgent que des âmes d'élite accourent de tous les horizons au service des petits séminaires, des collèges libres, des lycées de l'Etat, des universités officielles: qu'il en vienne des lettres, des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce, comme du "labourage et pâturage" qui sont les mamelles de la France"

"Ces pages auront atteint leur but, si elles ont la vertu d'incliner des âmes vaillantes et généreuses à s'inscrire au service de Dieu et de l'Eglise. On assure que la guerre a été pour beaucoup une école de grandeur d'âme et une inspiratrice de vouloirs sublimes. Qu'ils viennent donc, ceux qui auront gardé la virginité de leur cœur et la virginité de leur caractère, ou qui, purifiés, transfigurés par la vision de la mort et du péril quotidien, se sentiront le courage de faire, avec la grâce divine, l'ascension des sommets radieux de la vertu et du sacrifice dans le sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ."

EXTRAIT DE LA LETTRE DE SON EM. LE CARDINAL BILLOT
Rome 24 Mai 1916

Mon Très révérend Père,

"En vous rendant les bonnes feuilles de votre étude sur *Les Elites sociales et le Sacerdoce*, je ne puis m'empêcher de vous dire le contentement que m'a fait éprouver la lecture de ces belles et fortes pages si rigoureusement exactes quant à la doctrine, si parfaitement mesurées quant à l'appréciation des faits, et surtout si opportunes au point de vue des graves nécessités de l'heure présente. Vous avez estimé, et avec infiniment de raison, que les circonstances exceptionnelles que nous traversons seraient favorables à un appel adressé aux hautes classes de la société, depuis trop longtemps déjà déshabituées de fournir au recrutement du clergé le contingent qu'elles lui devaient..."

Le Prince de l'Eglise.— Prince aussi de la doctrine.— après avoir résumé avec sa maîtrise bien connue tout l'enseignement renfermé dans ses pages conclut ainsi sa lettre:

"Combien, par conséquent, qui, sans s'en douter, se mettent dans le cas du jeune patricien de l'Evangile, lequel, ainsi que vous le faites observer, dans une phrase digne de Tacite, eût été peut-être un Evangéliste de plus, un des maîtres de l'humanité: "mais non, il ne fut qu'un propriétaire, il administra ses biens, et il mourut" Tout cela, conséquences d'idées fausses, d'appréciations exagérées, de préjugés préjugés que votre excellent écrit, mon Révérend Père, est éminemment propre à dissiper. J'oubliais une autre chose que vous touchez avec un grand sens des besoins de l'heure actuelle; j'entends les vocations tardives, intéressantes à tant de points de vue divers, et en particulier à celui de la précieuse contribution que peut apporter au ministère des âmes l'expérience acquise du monde et de la vie.

Je voudrais donc avoir en mon pouvoir ces "fata" des petits livres dont parle le poète, car alors je vous assure que le vôtre aurait vite fait de pénétrer dans tous les milieux auxquels il est destiné. Du moins pourrais-je former un vœu et demander à Notre-Seigneur qu'il daigne l'exaucer pour sa plus grande gloire et le plus grand bien des âmes. C'est ce que je fais du meilleur de mon âme, en vous priant, mon Très Révérend Père, de vouloir bien agréer l'hommage du religieux respect avec lequel j'ai l'honneur de me dire

Votre très humble et très dévoué serviteur en N.-S. J.-C.,
Louis, Card. BILLOT S. J.

Le Pacifique Canadien

EXCURSIONS DE COLONS

Pour Winnipeg, Edmonton et stations intermédiaires, aller et retour. Tous les mardis, mars le 7 à octobre le 31, limite de retour, deux mois. Pour plus de renseignements adressez-vous à

R. E. CODERRE, 125 Cascades

GRAND TRUNK RAILWAY

ALLANT A L'EST.

9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Hubert, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
1.20 p.m.—Venant de Montréal, gares intermédiaires. Tous les jours.
3.15 p.m.—Venant de Montréal. Arrête à toutes les stations intermédiaires. Samedi seulement.
5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.
6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche samedi.
9.35 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

ALLANT A L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
2.30 p.m.—Allant à Montréal et gare intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.
5.00 p.m.—Allant à Montréal. Arrête à toutes les stations intermédiaires.
5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.
8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

INTERNATIONAL LIMITED

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada
Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours
Pour toute information s'adresser à
F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche.
8.11 a.m. et 3.25 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.
11.45 a.m. et 6.35 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.
Prompt rattachement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montréal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.
Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE,
125 Rue Cascades.
Agent de Billet.



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes:

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrête à toutes les stations intermédiaires, faisant rattachement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle terre.

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent
L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe
Téléphone 28.

A VENDRE

Un magnifique piano qui n'a pas d'usure, à de très bonnes conditions. S'adresser à M. PAUL PAYAN. 1299—jao

QUÉBEC
LA CAPITALE AGRICOLE

EXPOSITION PROVINCIALE
Le plus grand événement annuel

SIX JOURS
D'étonnantes et incomparables innovations

PROFITEZ
des excursions à taux très réduits pour ne pas manquer cet attrayant et solennel

RENDEZ-VOUS
De toutes les familles de la Province

LA COMMISSION DE L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUÉBEC
L'Hon. Cyrille F. Dugas, Président Hon.
COMITÉ EXÉCUTIF:
M. D. O. L'Espérance, Président
M. L. A. Cannon, C.R., M.P.P.
M. J. Picard, 2ème Vice-Président
M. J. A. Collier, Trésorier
M. J. H. Fortier et Elzéar Turcotte
M. Georges Morisset, Secrétaire

Pour plus amples renseignements, s'adresser à
GEORGES MORISSET
Sec.-Administrateur, Hôtel-de-Ville, Québec.

28 Août - 2 Sept
1916
L'année du Retour à la terre

Nouvelles Locales

Va et vient

Mlle Nettie Henry, modiste de chapeaux, est partie pour New-York pour une quinzaine de jours

Mlle Alva Boucher, de Central Falls, est de passage en notre ville, actuellement chez M. J. A. Bélanger, agent d'assurance pour la Métropolitaine.

Mlle Boucher passera un mois au Canada, et visitera nos principales villes.

ÉPARGNEZ VOTRE ARGENT

POUR

L'emprunt de Guerre Canadien

QUI SERA ÉMIS EN SEPTEMBRE.

En achetant une obligation de l'Emprunt de Guerre, vous aiderez au triomphe des Alliés, vous aurez pour vous-même un placement de tout repos et un taux d'intérêt très rémunérateur.

MINISTÈRE DES FINANCES
OTTAWA.

De l'enseignement du chant en classe

Le professeur doit s'adresser collectivement aux quatre ou cinq élèves formant la classe, tout en se servant de celui à qui le temps est consacré plus particulièrement pour en faire un sujet de démonstration et d'énonciation de principes s'appliquant également au travail qu'auront à faire les autres élèves qui attendent leur tour de mettre en pratique les notions données.

Un professeur sûr de sa méthode doit pouvoir en énoncer clairement les principes, se rappelant en cela le précepte de Boileau : "Ce que l'on conçoit bien s'énonce [clairement] Et les mots pour le dire arrivent [aisément]."

L'enseignement en classe, outre l'abaissement de prix qu'il permet offre de multiples avantages et est une source d'émulation incomparable. L'attention que peut maintenir tout professeur consciencieux et énergique est presque aussi grande que celle obtenue de l'élève au cours d'une leçon particulière, où les occasions sont plus fréquentes de parler de choses trop éloignées du chant. Le travail est rendu plus facile aux élèves par la fréquence de l'exemple, et l'on ne peut trop insister sur l'importance et l'avantage de nombreux exemples dans une chose aussi complexe que l'enseignement du chant.

Prix d'Europe

Mlle Graziella Dumaine qui vient de gagner le prix d'Europe, donné pour la première fois cette année à une chanteuse, a été l'élève de l'École de Chant Plamondon et soliste aussi de la Chorale du même nom.

Mlle Dumaine a fait un séjour d'études en Europe avec l'un de ses professeurs, Mme Plamondon qui pendant la saison 1913-1914 la produisit devant de nombreux compositeurs éminents, dont les éloges sur sa méthode et sa voix remarquables, viennent de se voir confirmés par le verdict de l'Académie de Musique de Québec. Nous souhaitons bonne chance à notre compatriote qui s'embarquera pour l'Europe à l'automne prochain.

A VENDRE A SACRIFICE

Express automobile, \$150. Un automobile. S'adresser à
M. JOS. LEDUC & FILS.
11 Laframboise, Ville.

LEFAIVRE & GAGNON
Comptable s& Liquidateurs
147 COTE DE LA MONTAGNE
(Édifice BOSSÉ)
QUÉBEC.

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de :
"THE ST. SIMÉON LUMBER COMPANY LTD"

En Liquidation.

DE ST. SIMÉON, Qué.
CO. CHARLEVOIX

AVIS est par le présent donné que **MERCREDI, LE 30 AOUT 1916** à 10 heures A. M. sera vendu par encan public aux bureaux des soussignés, 147 Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette liquidation comme suit : —

(a) 10. Un immeuble situé dans la paroisse de St-Siméon, Co. Charlevoix, connu et désigné sous les numéros vingt-deux (22), vingt-trois A, (23A) vingt-quatre, (24) vingt-cinq A, (25A) vingt-six A, (26A) vingt-sept A, (27A) vingt-huit A, (28A) vingt-neuf A, (29A) trente A, (30A) trente et une A, (31A) trente-deux A, (32A) trente-trois A, (33A) trente-quatre A, (34A) trente-cinq A, (35A) trente-six A, (36A) trente-sept A, (37A) trente-huit A, (38A) trente-neuf A, (39A) quarante A, (40A) quarante et une A, (41A) quarante-deux A, (42A) quarante-trois A, (43A) quarante-quatre A, (44A) quarante-cinq A, (45A) quarante-six A, (46A) quarante-sept A, (47A) quarante-huit A, (48A) quarante-neuf A, (49A) cinquante A, (50A) cinquante et une A, (51A) cinquante-deux A, (52A) cinquante-trois A, (53A) cinquante-quatre A, (54A) cinquante-cinq A, (55A) cinquante-six A, (56A) cinquante-sept A, (57A) cinquante-huit A, (58A) cinquante-neuf A, (59A) soixante A, (60A) soixante et une A, (61A) soixante-deux A, (62A) soixante-trois A, (63A) soixante-quatre A, (64A) soixante-cinq A, (65A) soixante-six A, (66A) soixante-sept A, (67A) soixante-huit A, (68A) soixante-neuf A, (69A) soixante-dix A, (70A) soixante-onze A, (71A) soixante-treize A, (72A) soixante-quinze A, (73A) soixante-seize A, (74A) soixante-dix-sept A, (75A) soixante-dix-huit A, (76A) soixante-dix-neuf A, (77A) soixante-dix-dix A, (78A) soixante-dix-onze A, (79A) soixante-dix-douze A, (80A) soixante-dix-treize A, (81A) soixante-dix-quatorze A, (82A) soixante-dix-quinze A, (83A) soixante-dix-seize A, (84A) soixante-dix-seize A, (85A) soixante-dix-seize A, (86A) soixante-dix-seize A, (87A) soixante-dix-seize A, (88A) soixante-dix-seize A, (89A) soixante-dix-seize A, (90A) soixante-dix-seize A, (91A) soixante-dix-seize A, (92A) soixante-dix-seize A, (93A) soixante-dix-seize A, (94A) soixante-dix-seize A, (95A) soixante-dix-seize A, (96A) soixante-dix-seize A, (97A) soixante-dix-seize A, (98A) soixante-dix-seize A, (99A) soixante-dix-seize A, (100A) soixante-dix-seize A.

Le lot No. (24) étant chargé pour quelques parties de beaux éphythéotiques consentis par Mauril Tremblay à Alfred Couturier, Eugène LeBlond, Frs. Lavoie, Ludger Bergeron, Chs. Simard, devant Bouliane, N. P., le 5 décembre 1904, et par Andrew & D. C. Thompson, à Victor Imbault, devant Kane, N. P., le 8 avril 1897, à Elzéar Chamberland et Frs. Hervey, le 13 octobre 1896, à Pierre Tremblay le même jour devant Kane, notaire, et le lot vingt-quatre K, (24K) étant chargé sur un emplacement détaché d'icelui d'un bail éphythéotique consenti par le dit Mauril Tremblay à Geo. Gagné, devant Bouliane, N. P., le 5 décembre 1904 ;

20. Les droits de la Compagnie sur les limites actuellement sous permis de la Couronne par le Ministre des Terres de la Province de Québec et connues sous les noms suivants :

10. Limite "Rivière Malbaie No. 2" comprenant 27 milles en superficie ;

20. Limite "Rivière Noire No. 1 Ouest" comprenant 20 milles en superficie ;

30. Limite "Rivière Noire No. 1 Est" comprenant 15 milles en superficie ;

Les permis pour ces limites portent les numéros 166, 167 et 168 de l'année 1906-1907. Et tel que les dits immeubles sont décrits dans un certain acte de vente par Ovide Brouillard à la St-Siméon Lumber Company devant St-Germain, N. P., le 11 mai 1907 ;

30. Les droits acquis à la Compagnie sur :

(a) Un lopin de terre situé dans la Paroisse de St-Siméon faisant partie du lot No. 14, 3ème rang Sud-Ouest du Canton Callières, et plus amplement décrits dans un acte consenti par Jos. Tremblay à la St. Siméon Lumber Co. devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911 ;

(b) Un lopin de terre situé à St-Siméon, faisant partie du lot No. 15 du 3ème rang Sud-Ouest du Canton Callières, et plus amplement décrit dans un acte consenti par Mériéd Lavoie à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911 ;

(c) Un lopin de terre situé à St-Siméon, faisant partie du lot No. 13 du 3ème rang Sud-Ouest du Canton Callières, tel que décrit dans un acte de vente par Jules Marier à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911 ;

40. Les droits de la dite Compagnie en liquidation sur une partie du lot No. 157 du cadastre de la Paroisse de St-Siméon tels que consentis dans un acte à elle consenti par Wilbrod Asselin devant Bouliane, N. P., le 12 novembre 1911 ;

50. Les droits de la Compagnie en liquidation sur un emplacement situé dans la paroisse de St-Siméon, étant partie des immeubles connus et désignés sous les numéros vingt-un, (21) vingt-deux, (22) vingt-trois, (23) vingt-quatre, (24) du premier rang Sud-Ouest du Canton Callières tel que décrit dans un acte de vente par Xavier Tremblay, à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 24 août 1907 ;

60. Les droits de la Compagnie sur la partie du lot No. vingt-quatre (24) du 1er rang Sud-Ouest du Canton Callières tels que décrits dans un acte de vente par Flavien Tremblay à la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 5 février 1909 ;

70. Les droits et privilèges de la dite Compagnie en liquidation sur le lot No. 60 du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Siméon, côté Sud-Ouest de la rivière, tels que consentis et décrits dans un acte d'arrangement entre D. McLaren et la St-Siméon Lumber Co., devant Bouliane, N. P., le 24 août 1907 ;

80. Toute l'étendue de terre connue et désignée sous le nom de "Location Forestière ARRIERE CALLIERES", dans le Comté de Charlevoix, d'une contenance d'environ 14,150 acres, telle que décrite dans un acte de vente par Ovide Brouillard, à la St-Siméon Lumber Co., devant Morin, N. P., le 12 février 1915 ;

90. Toute cette étendue de terre située dans le Canton Sagard, dans le Comté de Saguenay, d'une contenance d'environ 7,170 acres, connue sous le nom de BLOC "A" SAGARD, telle que décrite dans un acte de vente par Ovide Brouillard, à la St-Siméon Lumber Co., devant Morin, N. P., le 12 février 1915 ;

20. Les droits de la compagnie sur la limite actuellement sous permis de la Couronne par le Ministre des Terres de la Province de Québec et bornées comme suit : vers le Nord-Est par partie du Canton Dumas ; vers le Sud-Est par la limite Ouest No. 2 Saguenay et Charlevoix ; vers le Sud-Ouest par la ligne de division des Comtés Charlevoix et Saguenay, et vers le Nord-Ouest par la ligne de division des Comtés de Saguenay et Chicoutimi, à déduire toutefois, la partie appartenant à la dite Compagnie connue sous le nom "BLOC "A" SAGARD", laissant une superficie de vingt-cinq milles plus ou moins, en vertu d'un permis accordé le 1er mai 1915 et portant le No. 244 de l'année 1914-1915.

100. Les droits de la Compagnie en

liquidation ; 10. Sur une certaine propriété située dans le Canton Dumas, dans le Comté de Chicoutimi, faisant partie du lot quatorze (14), rang Nord du dit canton contenant environ 21,6/10 acres avec ensemble : les quais, écluses, estacades, bâtisses et moulins, les machineries, courroies et outils, engins et bouilloires, servant à l'exploitation d'iceux, tels que décrits dans un acte de vente par Ovide Brouillard à la St-Siméon Lumber Co., devant Gohier, N. P., le 20 novembre 1915 ;

110. Le roulant servant à l'exploitation des propriétés de la St-Siméon Lumber Company ;

Les immeubles ci-haut mentionnés ainsi que le roulant ne faisant qu'une seule et même exploitation seront vendus en bloc en un seul item.

Les biens meubles dans cette affaire seront vendus chaque item séparément comme suit :

(b) Le fonds de commerce se trouvant dans les magasins de la compagnie, suivant inventaire : \$14,000.00 ;

(c) Les dettes actives "CRÉDIT" suivant liste : \$19,872.70 ;

(d) Les bois de rebut ou refusés (culls) à St-Siméon, environ 408 1/2 cordes.

(e) Les bois échoués ou laissés dans les rivières, lacs, cours d'eau, lors du flottage, dans l'état où l'endroit où ils seront lors de la vente, s'ils ne sont pas alors en cours de descente.

La vente se fera pour chaque item séparément au plus haut enchérisseur pour items A, D et E, et à tant dans la piastre pour les items B et C.

L'item A, sera vendu avec une mise à prix de \$25,000.00.

L'acquéreur de cet item A, devra déposer entre les mains des liquidateurs un chèque accepté au montant de \$25,000.00 qui sera forcé en faveur de la liquidation au cas où l'acquéreur ne remplirait pas les obligations et ne paierait pas la balance du prix d'adjudication ; la balance sera payable sur livraison des titres.

Conditions de paiement : "ARGENT COMPTANT."

Les limites peuvent être examinées en tout temps et le magasin sera ouvert pour l'inspection du fonds de commerce les 26, 28 et 29 AOUT 1916.

L'inventaire, la liste des crédits, les titres et certificats se rapportant aux propriétés peuvent être examinés aux bureaux, 147 Côte de la Montagne, Qué.

Les limites ci-dessus comprennent environ 33 milles de Freehold et environ 55 milles sous licences du Gouvernement.

LEFAIVRE & GAGNON,
Liquidateurs conjoints.
Bureaux : 147 Côte de la Montagne, Édifice Bossé, Québec, Qué.
1395-4, 11, 18, 25.

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS

Jusqu'à présent, les rapports qui nous arrivent de l'ouest canadien laissent entendre que quoique la récolte de cette année sera moins forte que l'an dernier, elle sera cependant très abondante et dépassera même l'ordinaire. Si les conditions climatiques qui ont prévalu dans les diverses régions des provinces prairies depuis l'époque des semailles continuent jusqu'à la maturité du grain, le Dominion pourra comme en 1915 accusé un record dans sa production de céréales. Une chose cependant inquiète les fermiers ; c'est que la rareté de la main-d'œuvre soit la cause de retard dans les travaux des champs cet automne. Comme les ouvriers sont très rares dans l'ouest, actuellement, ces fermiers font appel à tous les hommes qui veulent du travail sur leurs fermes. Les gages seront élevés et il y aura de l'emploi pour plusieurs milliers de moissonneurs.

Conformément à sa politique des années passées, le Pacifique Canadien organisera bientôt des excursions monstres pour Winnipeg et les points plus à l'ouest. Les conditions seront les mêmes que l'an dernier et les dates de départ seront annoncées sous peu.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte

Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA
BERGERON & SICOTTE
ST-HYACINTHE

LES PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00
Actif du Fonds de Pension, le 30 juin 1916, 871,994.60

L'ANNEE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1916.

Année	Sections	Sociétaires actifs	Pensions	Actif
1909. (31 Dec.)	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1911. "	224	14,228	30,910	170,670.80
1913. "	349	24,492	47,957	423,745.31
1915. "	455	32,155	61,468	772,698.99
1916. (30 juin)	483	33,536	63,943	871,994.60

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Édifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Édifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte

Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA
BERGERON & SICOTTE
ST-HYACINTHE

Commis-Vendeur Fiable Demandé.

Pour toutes les villes et le district de Québec, où nous ne sommes pas représentés.

Un territoire réservé pour l'homme convenable.

Les plus fortes commissions seront payées.

La chose la plus attrayante à annoncer.

Une liste magnifique des spécialités de nos fruits pour la saison 1916 1917, comprenant ce que nous avons toujours en mains, les Framboises, la Pomme St-Régis, la Pomme Rouge McIntosh, etc.

STONE & WELLINGTON,
The Fonthill Nurseries
Établie en 1837. Toronto, Ont.
1365—j9 oct.

AUX AUTOMOBILISTES

Le guide : "OFFICIAL AUTO-MOBILE ROAD GUIDE" pour 1916 vient de paraître ; magnifique volume de 436 pages, avec relieure en cuir, prix \$3.00. En vente chez

ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux,
St-Hyacinthe.

Enseignement du Chant

PAR
M. ARTHUR PLAMONDON

Maintenant à St-Hyacinthe les mercredis et samedis après-midi.

Cours et Leçons Particulières

Aux mêmes tarifs qu'à l'École de Chant Plamondon de Montréal.

ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX

Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor.
Téléphone No 265. 1A—1218

J. S. Beaudet
Notaire.

Argent à prêter, — Assurance

3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE, P. Q

T-HYACINTHE MONTREAL
Tel. 102 Tel. Main. 1663

YVON & GENDRON
AVOCATS

159 rue Girouard, St-Hyacinthe
Bureaux à Montréal

CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE
92rue Notre-Dame Est

EMPLOI DEMANDE

Un jeune homme de bonne famille, possédant une bonne instruction, française et anglaise, demande de l'emploi de bureau dans une maison de commerce, une manufacture, ou une banque.

jno.

A VENDRE

Un moteur de 2 forces et demi
Bon marché. S'adresser au Clairon

Maisons à Vendre

Deux jolies propriétés situées sur les plus belles rues de la ville. Deux logements chaque ; ces logements sont loués à l'heure actuelle \$15.00 et \$18.00 par mois chacun ; peuvent se louer plus cher. Nouvellement bâties. Electricité, bains et système de chauffage à l'eau chaude.

Les propriétaires désirent vendre pour en construire de nouvelles.

S'adresser à
T. D. BOUCHARD,
j.n.o. 173 rue Girouard.

EMPLOI DEMANDE

Un jeune homme de bonne famille, possédant une bonne instruction, française et anglaise, demande de l'emploi de bureau dans une maison de commerce, une manufacture, ou une banque.

jno.

A VENDRE

Un moteur de 2 forces et demi
Bon marché. S'adresser au Clairon



"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'imprimerie Yamaska F. A. BRODEUR, Gérant.

ABONNEMENT

À St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux États-Unis, par année..... \$1.50

À Meurs au Canada..... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez M. Geo. St-Jean.

LA LUTTE DANS LE DEUX

La clique d'Alphonse Gervais, ayant pour principaux chefs le promoteur du bonns de la National Box, Joe Surprenant et Aimé Amyot a réussi à trouver une victime dans le quartier No Deux dans la personne de M. Alphonse Gagnon, un brave ouvrier de la maison Casavant Frères.

Une élection par acclamation s'imposait dans le quartier Numéro Deux, mais la clique qui veut à tout prix faire de la politique bleue dans le conseil municipal, laissant de côté les intérêts de la Cité pour ne s'occuper que de servir ses mesquines fins politiques, a commis l'erreur de faire de l'opposition à M. S. T. Duclos, un des meilleurs échevins que nous ayons eus au conseil municipal.

M. Duclos pendant vingt-trois ans a été à la tête des comités les plus importants de l'Hôtel-de-Ville, et il s'est créé pendant ce long stage une réputation d'homme public de première valeur. En effet, tout le monde sait à St-Hyacinthe que M. Duclos est le père du progrès industriel de notre ville. Il a aidé de son temps et très souvent de sa bourse la plupart des grandes industries que nous avons à St-Hyacinthe. Un de ses plus grands titres à la reconnaissance des citoyens est d'avoir réussi à établir à Saint-Hyacinthe la compagnie Ames-Holden, et les électeurs du quartier Deux ne devront pas oublier que si aujourd'hui ils ont une des plus grandes industries dans leur quartier ils le doivent à M. Duclos.

L'élection de M. Duclos ne fait pas de doute, mais nous souhaitons que les électeurs du quartier Deux écrasent M. Gagnon comme il mérite de l'être pour s'être fait l'instrument d'Alphonse Gervais.

Assemblée

Dimanche soir, en face de la station de police, était convoquée une grande assemblée en faveur du candidat à l'échevinage M. S. T. Duclos.

Le même soir, de l'autre côté de la rue, au Théâtre Bijou, une autre assemblée, sous les couleurs de M. Alphonse Gagnon, était tenue.

Tout se passa dans l'ordre, poliment, exception faite pour quelques polissons de la clique adverse qui, à plusieurs reprises, se montrèrent aux fenêtres du théâtre d'Alphonse, pour crier de leurs plus belles voix : "Tas menti" aux orateurs qui parlaient en faveur de M. Duclos.

—Effet de la mentalité de ces gens...

Mercredi soir, avait lieu en faveur de M. S. T. Duclos, une autre assemblée, à la Manufacture Gammache & Langelier.

Adressèrent la parole, ce soir-là,

MM. L. J. Gauthier, T. D. Bouchard, V. E. Fontaine et A. Boisseau.

Une foule considérable, formée des électeurs du quartier No 2 et des autres quartiers, assistait à ces deux assemblées.

S'il faut en juger par les approbations nombreuses qui furent données aux paroles des orateurs par des applaudissements très forts et multipliés, il n'existe aucun doute que M. S. T. Duclos sera élu échevin du quartier No 2, et que M. Alph. Gagnon sera renvoyé à sa besogne, dont il n'aura plus envie de se laisser distraire.

Nouvelles Locales

Cheval volé

Dans la nuit de mardi, Rémi Chaput, de cette ville, a commis le vol d'un jeune cheval de quatre ans. Ce cheval appartenait à un nommé Blanchet du Grand Rang.

Le voleur du cheval, au lieu d'aller cacher son vol a pris le chemin le plus court pour venir se jeter dans la gueule du loup.

Le chef Foisy, averti du fait, a aussitôt envoyé le constable Sénécal à la recherche du cheval et de son ravisseur. M. Sénécal n'a pas tardé à mettre la main sur l'un et l'autre. Rémi Chaput arrivait à la Station de Police aussitôt mardi dans l'après-midi.

On trouva le cheval dans l'écurie de M. Baptiste Chaput.

Nouveau magasin

M. Armand Choinière, fils de M. Arthur Choinière de la paroisse de St-Damase, vient d'arriver à St-Hyacinthe pour s'y établir.

Il a acheté toute la marchandise de M. L. N. Gervais, épicier au numéro 54, rue Bourdages. M. Gervais abandonne le commerce, et c'est M. Choinière qui prend sa place.

—Nous souhaitons beaucoup de succès à ce nouveau venu parmi nous.

Première messe

Mercredi, le 26 juillet dernier, M. l'abbé Rodrigue Lussier avait le bonheur de célébrer sa première messe dans l'église de St-Damase, sa paroisse natale.

Ce jour-là fut un vrai jour de fête pour les paroissiens de Saint-Damase. Tous se réjouissaient en celui que le Christ venait d'appeler au service des saints autels et de son peuple. On s'était rendu en foule pour assister à cette première messe.

Le chœur de chant de la paroisse de St-Damase, ayant comme directeur pour la circonstance, M. le docteur Collette, de St Hyacinthe, a rendu avec beaucoup de succès, la messe harmonisée de Bathman.

C'est le Rév. P. Ferdinand, O.F.M., qui donna le sermon de circonstance.

Après la messe, un magnifique banquet a été donné en l'honneur du nouveau prêtre, dans la salle publique. Plusieurs discours ont été prononcés, à cette occasion. Le Rév. Rodrigue Lussier a été celui qui a prononcé le principal discours. Il a rappelé, en termes très choisis, les principaux souvenirs de son enfance et de sa jeunesse, et a longuement parlé de son bonheur en ce jour inoubliable qui restera toujours le plus grand de sa vie.

ON DEMANDE

chez M. Greenberg & Cie des jeunes filles comme commis. 1394—28,4

Noces D'or

Lundi dernier, Monsieur et Madame Alex. Gauthier, de la paroisse de St-Thomas d'Aquin, fêtaient le cinquantième anniversaire de leur mariage.

Les heureux jubilaires se rappelleront toujours avec un bonheur bien bon le jour du trente-un juillet dernier, qui a réuni autour d'eux à peu près tout ce qu'ils comptent encore de parents sur la terre, qui a fait accourir auprès d'eux, un peu de partout, une foule nombreuse d'amis, heureux de pouvoir se joindre à la famille Gauthier pour célébrer ce joyeux cinquantième.

Ce grand jour, les jubilaires se le rappelleront avec bonheur. Oui, car ils ont compris que ce jour était un pur don de Dieu, qui voulait les récompenser sur la terre d'avoir créé un foyer aussi chrétien que le leur, d'avoir vécu toujours dans une union parfaite, réalisant presque parfaitement l'idéal du vrai mariage chrétien, d'avoir été au foyer, et en dehors du foyer, partout et toujours, pour leurs enfants et pour leurs concitoyens, des exemples édifiants.

Les parents et les amis, qui étaient présents à la fête du trente-un juillet chez M. Alex Gauthier, se rappelleront aussi ce jour avec un plaisir inestimable, car ils ont joui, ce jour-là, de la plus douce et de la plus cordiale hospitalité en même temps qu'ils étaient heureux de pouvoir manifester aux jubilaires le profond respect qu'ils ont pour eux, et de pouvoir leur exprimer personnellement leurs vœux de bonheur, de santé et de longue vie.

A neuf heures moins un quart, les jubilaires prenaient le chemin de l'église paroissiale, pour aller faire bénir de nouveau leur mariage. La petite église, qui vient de subir des réparations importantes, avait été parée de ses plus belles toilettes pour la circonstance. Surtout, elle était remplie de monde, comme par un beau dimanche.

La grand'messe solennelle d'actions de grâces a été chantée par M. l'abbé Gosselin, curé de St-Thomas d'Aquin.

C'est M. le Chanoine Sénécal, le curé de la Cathédrale de St-Hyacinthe, qui a prononcé le sermon de circonstance. Dans son sermon, M. Sénécal fit ressortir la beauté et la sublimité du mariage chrétien, il appuya sur les multiples devoirs des époux, il fit la louange de l'homme des champs, et termina par des vœux pour les vénérables jubilaires.

A 1.30 heure avait lieu un banquet magnifique, auquel assistaient environ 170 personnes. Immédiatement avant le repas, deux adresses aux jubilaires furent lues par leurs petits enfants, qui présentèrent aussi de superbes cadeaux à leurs vieux parents.

M. l'abbé Gosselin, parlant au nom des vieux parents, répondit à ces deux adresses. Il profita de l'occasion pour faire lui-même ses vœux de bonheur continuels et de longue vie encore.

Après le repas, prirent la parole MM. L. J. Gauthier, M. P. et T. D. Bouchard, M. P. P. L'un et l'autre ont su tirer de la circonstance des leçons sublimes, qui ont édifié ceux qui les ont entendues et qui ne manqueront pas d'être mises à profit par certains parmi les jeunes qui étaient présents à cette belle fête.

Parmi la nombreuse assistance à cette fête, on remarquait, en outre des jubilaires : MM. Joseph, Adélard, et Mlle Virginie Gauthier, enfants des jubilaires ; leurs petits enfants : Lucien, Lucile, Raymond et Jeanne Gauthier, Maria, Albany, Wilfrid, Irène, Albina Plouffe ; parmi les autres parents :

FARINE MOULÉE

MOULIN YAMASKA
L. E. COTE,
St-Hyacinthe.

1340--5 nov.

M. et Mme Damase Beaugard, Mme Pierre Gobeil de Farnham, Mme D. Hébert, M. Charles Gauthier, Mme St-Pierre, belle-soeur, Mme Moise Gauthier, Mme Alexis, Dr Joseph, M. J. B. Donais de Southbridge, Mme Elie Dion de Central Falls, Mme Raymond Gaumond de Southbridge, Mlles Marie-Louise et Rosa Charpentier, M. Wilfrid Hébert, M. et Mme Uldéric Hébert, M. et Mme Alfred Beaugard, M. Albéric Beaugard, M. et Mme Rémi St-Pierre, M. et Mde. Eugène Guillette, M. et Mme Rodolphe St-Pierre, M. et Mme Edouard St-Pierre, MM. Ernest, Napoléon, Roméo Donais et Mlle Noémie Donais de Southbridge, Rolland, Clarisse et Georges Dion de Central Falls, Mlle Bernadette Gauthier, M. et Mme Moise Gobeil, M. et Mme Alex. Demers, M. Léopold Gobeil de Woonsocket, M. et Mme Arthur Gobeil, Mlles Marie-Louise et Berthe Gobeil, Mme Arthur Giroux, M. et Mme Hormidas Lamoureux, et Mlle Marianne Gauthier de Farnham, M. et Mme E. Plouffe de Southbridge, Mlles Léa et Anita Bernard, M. et Mme Golin de Southbridge, Mme N. Houle.

Parmi les autres invités, on remarquait : le Rév. M. Gosselin, curé de St-Thomas d'Aquin, M. le Chanoine A. Sénécal, le Rév. P. Elarion, franciscain, M. et Mme L. J. Gauthier, M. T. D. Bouchard et Mlle Cécile Bouchard, M. et Mme Henri Péloquin, M. Louis Deschênes et Mlle Rose Péloquin, M. et Mme Dr Gatien, M. et Mme P. Hamel, M. et Mme Gaucher, M. et Mme Eugène Lamarche, M. et Mme Alfred Lussier, Mlle E. Daignault de Woonsocket, Mlle Irène Lussier, Mme J. B. Picard, Mlles Yolande et Aline Picard, M. et Mme Joseph Audet, M. Napoléon Daignault, Mlle Adélina Daignault, M. Joseph Gauvin, M. et Mme Théophile Fontaine, M. Adélard Fontaine, Mlle Alice Fontaine, M. et Mme Jos. Beauchemin, M. et Mme Jules Lussier, M. et Mme Dr Jos. Picard de Belœil, M. et Mme Raoul Picard, M. et Mme Jacques Boulay, M. et Mme Arthur Archambault, M. et Mme Existe Archambault, M. et Mme Octave Morin, M. et Mme Adélard Houle, M. Lario Picard, Mlle Bernadette Picard, Mlle Rachel Picard, Mlle Yvonne Morin, M. E. Allaire de Holyoke, M. V. Langlois de Ste-Madeleine, Mlle Palmyre Gauvin.

La journée se passa on ne peut plus agréablement. Chacun y mit du sien, et la fête qui se prolongea jusque tard dans la nuit, a gardé jusqu'à la fin l'allure d'une bonne, d'une grande et joyeuse fête de famille. Lorsque vint le temps de s'ajourner, chacun ne put cacher son regret de voir si tôt finir un jour de si grand bonheur. Mais chacun d'autre part, partit avec une douce espérance, celle qu'il serait encore de la fête quand viendrait, pour M. et Mme Gauthier, le temps de fêter leurs noces de diamant.

Balle au Camp

Dimanche, le Philharmonique a été défait à St-Liboire. Résultat : 11 à 6.

QUARTIER DEUX

GRANDE ASSEMBLEE

DIMANCHE SOIR,

LE 6 AOUT 1916,

— A LA —

STATION de POLICE

EN FAVEUR DU CANDIDAT

S. T. DUCLOS

Les orateurs suivants porteront la parole : MM. le Maire Morin, L. J. Gauthier, T. D. Bouchard, J. O. Beaugard, A. Boisseau, V. E. Fontaine, V. L. Chartier et autres.

Tous les contribuables de la ville sont invités à assister à cette assemblée. N'y manquez pas.

Electeurs, rendez-vous en foule!!!

Baptême

Mardi, à St-Thomas d'Aquin, était tenu sur les fonds baptismaux l'enfant de Adélard Gauthier, cultivateur, et de Anna Archambault, né le 28 juillet, et qui reçut au baptême, les prénoms de Joseph, Damien, Jean, Paul.

Parrain et Marraine : M. T. D. Bouchard, M. P. P., de St-Hyacinthe et Mme Antonia Valéda Dion, de Central Falls.

COURRIER DE ST DAMASE

Nos félicitations

M. Armand Gauthier, enrôlé depuis le mois de février comme cornettiste dans le régiment canadien-français du commandant Hercule Barré, vient d'être promu au rang de sergent instructeur du corps de clairons. Cet honneur lui a été conféré par le Colonel Hercule Barré lui-même.

Cette promotion, M. Armand Gauthier l'a méritée par son travail depuis qu'il appartient au régiment du Colonel Barré, et par sa bonne conduite.

Nous l'en félicitons.

Excursions en automobile

—M. et Mme Mag. Côté, de la Cie J. A. & M. Côté, sont partis samedi soir pour un voyage de 15 jours au lac Massawipi, au chalet de M. Ed. Durocher, N. P., de Coaticook.

—MM. A. A. A. Lahaise, gérant de la maison David ; J. L. Bergeron de la société Bergeron et Sicotte ; L. M. Dion, et Alph. Duhamel de la Cie Duhamel et Co., sont partis en auto pour une excursion à travers les principales villes de la Nouvelle-Angleterre.

A l'échevinage

M. Alp. Gagnon, contremaitre à la Maison Casavant Frères, de cette ville, a accepté d'être mis en nomination comme candidat à l'échevinage dans le quartier No. 2, où l'échevin Magloire Côté, a démissionné.

ETAT CIVIL.

Cathédrale

BAPTEMES.

Juil. 26—Jean, Maurice, fils de Georges Cayer et de Elisa Mercure.

" 27—Joseph, Jean-Paul, Laurent, fils de Jean-Baptiste Messier et de Marie-Louise Benoit.

" 28—Marie, Germaine, Lucienne, fille de Victor Borduas et de Alexina Potras.

" 29—Joseph, Paul-Emile, Ferdinand, Albéric, fils de Eugène Arpin et Anastasie Girouard.

" 30—Louis, Alfred, Roger, Jean, Maurice, fils de Antonio Breton et de Isola Rocheleau.

Août 1—Marie, Emma, fille de Noé Plante et de Juliette Beaudry.

MARIAGE

Juil. 31—Entre Ludger Lemoine et Rose-Emma Meunier.

SÉPULTURES

Juil. 28—Corinne Côté, fille de Antoine Côté et de Exilda Boileau, 27 ans.

" 30—Marie, Thérèse Poulin 9 mois, fille de Wilfrid Poulin et de Valéda Laferrière.

" 30—Lucienne Piché, 7 mois, fille de Omer Piché et de Albina Brodeur.

Août 1—Washington Dufresne, 53 ans, époux de Mary Dugas.

" 1—Moise Lapiere, 81 ans, époux de Marguerite Brodeur.

" 1—Georges Martel, 14 mois, fils de Raoul Martel et Léa Chagnon.

Eglise Notre Dame du Rosaire BAPTÊME

Juil. 28—Cécile, Raymonde, fille de Raymond Morin et de Imelda Frédette.

SÉPULTURE

Juil. 27—Héloïse Duford, 75 ans, veuve de Eusèbe Marsil.